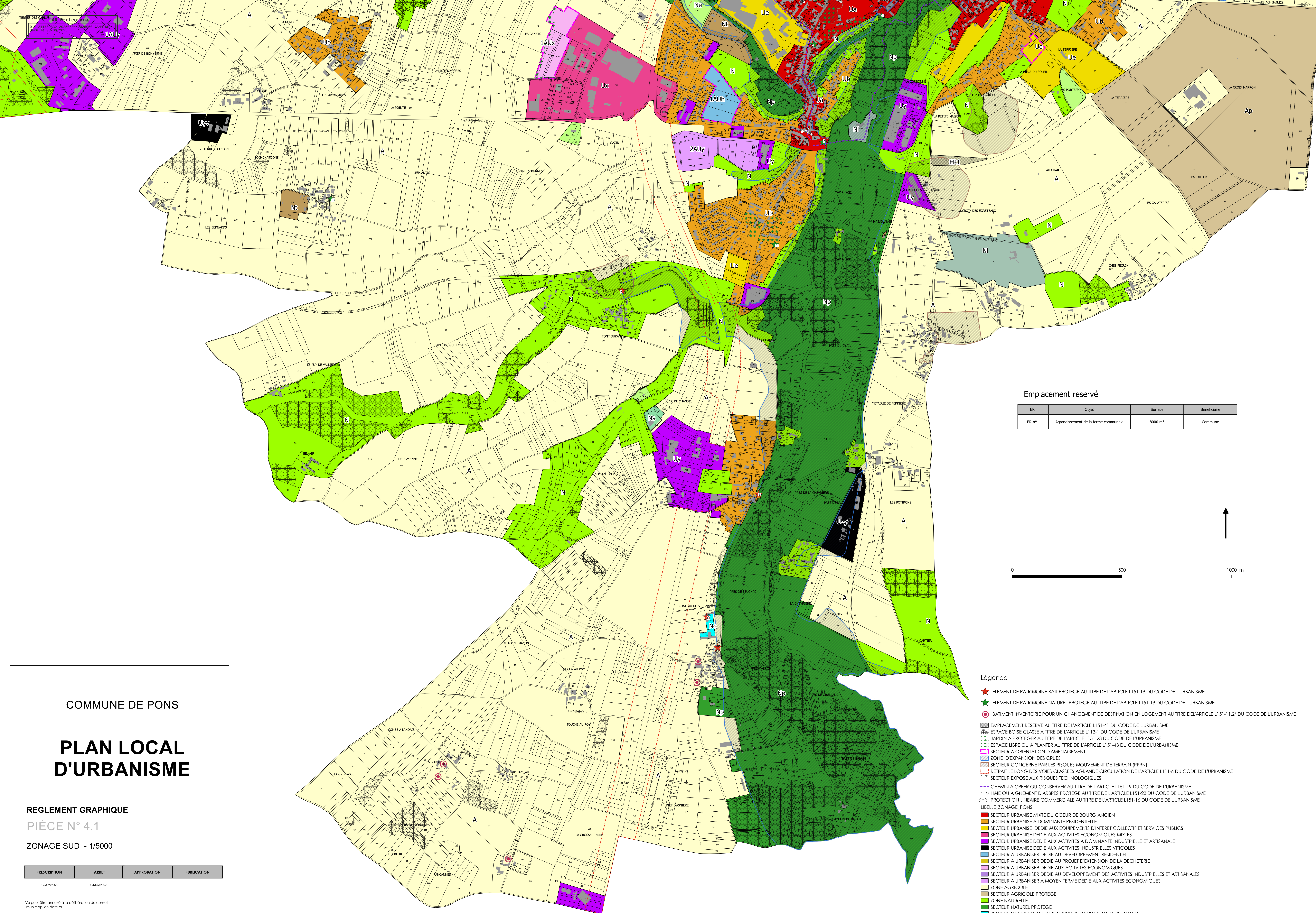




Emplacement réservé

| ER     | Objet                                | Surface | Bénéficiaire |
|--------|--------------------------------------|---------|--------------|
| ER n°1 | Agrandissement de la ferme communale | 8000 m² | Commune      |

Légende

- ★ ELEMENT DE PATRIMOINE BATI PROTEGE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME
- ★ ELEMENT DE PATRIMOINE NATUREL PROTEGE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME
- ⊙ BATIMENT INVENTORIE POUR UN CHANGEMENT DE DESTINATION EN LOGEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE L151-11.2° DU CODE DE L'URBANISME
- EMPLACEMENT RESERVE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-41 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACE BOISE CLASSE A TITRE DE L'ARTICLE L13-1 DU CODE DE L'URBANISME
- JARDIN A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACE LIBRE OU A PLANTER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-43 DU CODE DE L'URBANISME
- SECTEUR A ORIENTATION D'AMENAGEMENT
- ZONE D'EXPANSION DES CRUES
- SECTEUR CONCERNE PAR LES RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN (PPRN)
- RETRAIT LE LONG DES VOIES CLASSEES AGRANDIR CIRCULATION DE L'ARTICLE L111-6 DU CODE DE L'URBANISME
- SECTEUR EXPOSE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES
- CHEMIN A CREER OU CONSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME
- HAIE OU AIGNEMENT D'ARBRES PROTEGE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- PROTECTION LINEAIRE COMMERCIALE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-16 DU CODE DE L'URBANISME
- LIBELLE\_ZONAGE\_PONS
- SECTEUR URBANISE MIXTE DU COEUR DE BOURG ANCIEN
- SECTEUR URBANISE A DOMINANTE RESIDENTIELLE
- SECTEUR URBANISE DEDIE AUX EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS
- SECTEUR URBANISE DEDIE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES MIXTES
- SECTEUR URBANISE DEDIE AUX ACTIVITES A DOMINANTE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE
- SECTEUR URBANISE DEDIE AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES VITICOLES
- SECTEUR A URBANISER DEDIE AU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL
- SECTEUR A URBANISER DEDIE AU PROJET D'EXTENSION DE LA DECHETERIE
- SECTEUR A URBANISER DEDIE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
- SECTEUR A URBANISER DEDIE AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES
- SECTEUR A URBANISER A MOYEN TERME DEDIE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
- ZONE AGRICOLE
- SECTEUR AGRICOLE PROTEGE
- ZONE NATURELLE
- SECTEUR NATUREL PROTEGE
- SECTEUR NATUREL DEDIE AUX ACTIVITES DU CHATEAU DE SEUGNAC
- SECTEUR NATUREL DEDIE AUX EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS
- SECTEUR NATUREL DEDIE AUX ACTIVITES DE LOISIRS
- SECTEUR NATUREL DEDIE A L'ACTIVITE DU TIR SPORTIF
- SECTEUR NATUREL DEDIE AUX LOISIRS ET AU TOURISME

COMMUNE DE PONS

# PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

PIÈCE N° 4.1

ZONAGE SUD - 1/5000

| PRESCRIPTION | ARRET | APPROBATION | PUBLICATION |
|--------------|-------|-------------|-------------|
|--------------|-------|-------------|-------------|

04/09/2022

04/04/2025

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du  
Le Maire,

AGENCE UH  
Place du Marché  
17610 SAINT-SAUVANT

